L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 15 SEPTEMBRE 1887.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Maintenant que les orchestres se sont tus sur les bords du Pontchartrain et que les soirées se font plus longues, c'est le tour des théâtres. Aussi voici déjà en ligne l'un des trois que dirige M. Bidwell: l'Académie de Musique, qui inaugurera, dimanche prochain, la saison 1887-1888.

Nous ignorons encore quelles dates sont fixées à l'ouverture du St-Charles et du Grand Opera House; mais, nous l'avons déjà dit, chacune de ces salles fera campagne aussi.

Les tablettes directoriales de M. Bidwell sont bien remplies, il a en poche une triple série d'engagements pour chacune des scènes qu'il exploite et ce défilé là est, en général, fort bien composé.

On peut l'écrire, nous aurons ici, au cours des huit mois à venir, les meilleurs sujets que possède la scène américaine; nous aurons encore la plupart des sommités européennes qui visiteront les Etats-Unis; et cela, dans tous les genres, depuis le minstrelisme jusqu'à la tragédie, l'opéra.

La première semaine de l'Académie de Musique, celle qui commencera dimanche prochain, appartiendra exclusivement au minstrelisme; spectacle toujours aimé des masses. Du reste, les minstrels dont il s'agit ici, sont de choix; c'est la troupe Wilson-Rankin qui nous vient.

Ce Wilson est, on le sait, une nature très heureuse; sa façon de dire, ses poses, ses attitudes, ses pauses, le mouvement de sa physionomie, la façon dont il regarde son public avant de lancer le mot, tout cela ne manque guère son effet. Et puis, il est comme un enfant gâté des parterres américains, et quoique la connaissance ne date pas d'hier, elle est invariablement reçue avec entrain.

Familiers depuis longtemps avec les choses de théâtre, MM. Wilson et Rankin savent comment composer une compagnie; on nous assure que celle qu'ils nous mènent, n'est surpassée par aucune. Il y a là quantité et qualité; et l'on nous promet, dans le répertoire varié de la troupe, des spectacles absolument nouveaux, aussi originaux qu'ils sont comiques.

Le contrôle de l'Académie de Musique est maintenant ouvert.

Le lever de rideau aura lieu à huit heures.

THÉATRE FARANTA.—Le coin Orléans et Bourbon va reprendre toute son animation. Pour notre part, nous le bénirons deux fois: d'abord parce qu'il s'agit des plaisirs du public, et puis parce que désormais nous serons sûr, en gagnant, le soir, les bureaux de l'*Abeille*, de trouver pleine lumière dans ce parage; ce qui n'était pas toujours le cas, Dieu le sait, durant la morte saison.

Le coin Orléans et Bourbon; c'est là, à vrai dire, que M. Faranta a débuté; là qu'il a organisé ses premiers spectacles, sous une modeste, très modeste tente. L'aventure semblait risquée à tout le monde, à lui comme aux autres, sans doute, tant était médique le tarif qu'il adoptait. Néanmoins il a réussi, et bientôt s'élevait la bâtisse blindée que l'on sait et où peuvent s'asseoir plusieurs milliers de spectateurs.

Voici venir la cinquième saison de M. Faranta; elle s'ouvrira après-demain samedi, 17 septembre. C'est la compagnie Riley & Wolf, compagnie dite de spécialités, qui inaugurera la campagne.

Elle jouera tous les soirs et de plus donnera trois matinées: jeudi, samedi et dimanche 25 septembre. Du reste, comme précédemment, *trois* matinées auront lieu *régulièrement* par semaine, aux jours que nous venons de dire.

Lundi 26 septembre viendra le tour de la *combinaison* Hall et de Voy.

On nous annonce que de nombreuses réparations ont été faites sur la scène, dans la salle; tout y est neuf et les spectateurs seront assis de la façon la plus confortable.

Mariages d'intérêt:

La famille de la fiancée est en pourparlers avec les parents du jeune homme; il s'agit de régler la dot.

Le père du futur à la mère de la jeune fille:

—Alors, vous donnez cinquante mille francs de dot à mademoiselle votre fille?

—Pas un sou de plus....

—Il nous faut cinquante-cinq mille, mon fils prétend que sa future mange énormément et revient toujours au plat!

En cour d'assises, le président à un affreux gredin:

D.—Voyons, pourquoi avez-vous escaladé la fenêtre de ce logement?

R.—Je vas vous dire, mon président: y avait un journal collé sur la vitre qu'était fêlée, et alors c'était pour lire le feuilleton que j'ai monté à la fenêtre!

D.—Oui; mais enfin, pourquoi l'avez-vous enfoncée, cette fenêtre?

R.—Mon président, je vas vous dire: c'était pour lire la suite du feuilleton qu'était derrière!

A l'hôtel.

—Pardon, fait un voyageur, la dernière fois que je suis venu, vous aviez augmenté vos prix parce que vous n'aviez personne. Maintenant, vous avez du monde.

—C'est pour cela que je maintiens mes prix. Autrement, je ne pourrais loger tout mon monde!

Dialogue sur un auteur, parti de très bas et arrivé à la célébrité:

—Pas d'éducation première, mon cher. Ses manuscrits sont bourrés de fautes d'orthographe!

—Ce n'est pas sa faute. Avant de tenir la plume, il a tenu le plumeau!

Scène judiciaire:

Un éloquent avocat prononce sa péroraison.

—Messieurs! cette cause est sacrée, et si je la perdais, je déposerais cette toge pour ne plus reparaître à cette barre!

Il perd.

On appelle Dupont contre Durancel.

Le même avocat:

—Cette cause, messieurs....

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1887.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LES POÉSIE DE LAMARTINE.

Pour les hommes:

UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE: la scène doit se passer en Louisiane.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 2344.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nlle-Orléans, 15 septembre 1887.—Indications—Pour la Louisiane: Beau temps, frais, température presque stationnaire dans la partie sud; légers vents frais variables.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières vingt-quatre heures.

Mariages.

Joseph Valenzano à Mlle Catherine Geraaci;
Geo Fischer à Mlle Bertha Scheide;
John J. Blank à Mlle Mary Mirambell;
Horace Montgomery à Mlle Sarah Brown.

Naissances.

Mme James Kinsella, une fille;
Mme Eugène Foulon, une fille;
Mme Philip Thompson, un garçon;
Mme Joe Stipe, un garçon;
Mme John M. Klopf, un garçon;
Mme Julien E. Rivoire, un garçon;
Mme Pietro Lanari, un garçon.

Décès.

Mme T. M. Gilmore, 33 ans, coin Mandeville et Chartres;
Mlle Marie F. Daniel, 19 ans, coin Derbigny et St. Philippe;
Liddska Eads, 2 ans, 122 rue Delachaise;
Gertrude L. Zimmer, 21 mois, rue Dryades, près Second;
Mlle Cecile Pascal, 25 ans, 66 rue Royale;
Carmen R. de Trujillo, 5 mois, 198 rue de Chartres;
Mme Charles Berard, 58 ans, Hôtel Dieu;
Henry J. Sass, 13 ans, 373 rue Royale;
Francis E. Eustache, 6 ans, 535 rue Dauphine;
Mary Francis, 10 jours, 192 rue Espagne.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Mme Jean A. Ducourneau à André Doriocourt, Jr., un lot de terre dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Galvez et Johnson, $200.

Thomas Forester à Chas. W. Packard, Jr., une portion de terre dans le Cinquième District, dans l'îlet borné par les rues Peter, Powder, Alix et Bouny, $700.

John Alexander Blakely et autres à Francis J. Gasquet, deux lots de terre dans le 1er district, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Commune, Dryades et Gravier, $8,000.

Kalinski Water Tower.—L'expérience de la Kalinski Water Tower, avec un appareil de 33 pieds de haut, a eu lieu hier rue Gravier, derrière la Bourse au Coton, à 3 heures de l'après-midi, devant plus de 600 personnes qui ont été émerveillées de la précision avec laquelle l'appareil accomplit toutes ses évolutions. M. Kalinski a reçu de tous, les félicitations bien méritées.

Cet appareil, qui n'est que la réduction au tiers de la pompe, la grandeur naturelle s'élève sous la pression de l'eau avec une grande rapidité, et la tour, manœuvrée par quatre hommes seulement, peut se diriger soit verticalement, soit obliquement dans toutes les directions, contre les fenêtres ou balcons des édifices incendiés, de façon à permettre aux personnes qui s'y trouveraient enfermées, de s'en échapper par les échelles fixées par sections, aux sections correspondantes de la tour et qui s'élèvent avec elle. A l'extrémité, un tuyau très court, auquel sont fixés trois cordes, permettent aux pompiers de diriger leur jet d'en bas.

A cette même extrémité est aussi fixée une plateforme sur laquelle peut se tenir un pompier en cas de besoin. Cet essai a admirablement réussi hier avec un enfant pesant 90 livres, qui, assis sur la plateforme a été élevé à toute la hauteur de la tour. Le même enfant est monté à l'aide des échelles sur les balcons des édifices voisins et en est redescendu avec une grande facilité.

Le jet d'eau, dirigé d'en bas a montré que l'on peut atteindre une grande précision dans la direction.

En un mot l'expérience a été très concluante et chacun des assistants s'est plu à en constater le succès. L'emploi de cet appareil supprime la voiture de tuyaux et celle d'échelle, il nécessite aussi l'emploi d'un nombre d'hommes bien moins considérable en même temps qu'il allège leur travail. Cette pompe construite dans les dimensions projetées par M. Kalinski, c'est-à-dire trois fois celles de l'appareil essayé hier, est appelée à rendre les plus grands services.

Toutes nos félicitations à M. Kalinski et à M. Crippen, son habile collaborateur.

La pompe a été construite dans les ateliers de M. Schiedecker, rue de Chartres.

Affaire de meurtre.—Hier matin, l'affaire de meurtre de Edw. Gibbons, gardien privé, qui, dans la soirée de Noël, au mois de décembre dernier, blessa d'un coup de revolver l'officier Cook qui mourut quelques jours après, a été instruite hier devant la section A de la Cour Criminelle.

L'affaire a été renvoyée.

La question du travail.—La question du travail est maintenant réglée entre les stevedores et les longshoremen, mais un nouveau différend peut naître d'un jour à l'autre du refus de ceux-ci de manier le coton apporté sur les quais par des camionneurs n'appartenant à l'Union.

Il en résultera simplement un malentendu entre les longshoremen et les draymen qui prétendent avoir le droit de choisir leurs camionneurs.

Les Longshoremen de leur côté veulent protéger l'union des Teamsters' and Loaders. Ces malentendus toutefois seront de peu d'importance et de courte durée.

Prison de Paroisse.—Le grand jury visitera la prison de paroisse aujourd'hui.

Le sous coroner Stanhope Jones, en ce qui concerne la maladie dont sont atteints les prisonniers, déclare qu'elle fait surtout son apparition durant les mois d'été et d'automne; il l'attribue à la pauvreté du sang des prisonniers à leur manque d'exercice et à l'humidité des cours de la prison où le soleil ne pénètre presque pas. Aussi les prisonniers enfermés dans les cellules du rez-de-chaussée sont-ils atteints plus facilement que les autres.

Cependant les prisonniers n'y sont pas seuls sujets, les gardiens de la prison et autres employés en ont été atteints.

Il est à remarquer que la maladie prend un développement beaucoup plus considérable durant les automnes secs précédés d'un printemps et d'un été pluvieux. Elle ne s'est point déclarée du reste dans notre prison seulement, mais dans presque toutes celles des paroisses et même parmi les hôtes de la Maison du Bon Pasteur et du Shakespeare Alms House.

D'un autre côté, les prisonniers détenus dans la prison de paroisse où la ventilation est suffisante et qui sont employés dans les rues et les marchés n'offrent pas les moindres traces de la maladie, bien qu'ils soient nourris de la même façon que ceux de la prison de paroisse.

En résumé, la maladie ne fait son apparition que lorsque les cas de fièvre maligne deviennent plus fréquents et disparaît au retour de la saison d'hiver.

Elle doit surtout être attribuée aux nombreux inconvénients que réunit la prison de paroisse pour la salubrité de ceux qui y sont enfermés.

Paragraphes.—Les drapeaux étaient hissés hier aux bureaux des journaux et aux édifices publics, à l'occasion de l'anniversaire du 14 septembre.

Cheval emporté.—Hier soir à 7 heures 30, un cheval attelé à un buggy appartenant à M. Henry Brinkman s'est emporté au coin des rues Philippe et Rousseau et a renversé rue Tchoupitoulas. M. Weber qui était assis sur une chaise sur le trottoir, en face de chez lui. Il a été légèrement contusionné.

Chute.—Hier matin à 11 heures 45, un nègre du nom de John Saint Avide, âgé de 28 ans est tombé du haut d'un toi qu'il réparait au coin des rues Indépendance et Remparts. La chute a été de 25 pieds environ.

Il s'est blessé à la hanche. Après avoir reçu les soins des étudiants, il a été transporté chez lui, rue des Champs-Elysées, No. 96.

Cour Civile de District—Les succession de Peter R. Middlemiss et John Cottraux sont ouvertes.

Le testament du 1er est daté le 23 août 1887. Le défunt laisse à sa femme Marie N. Middlemiss l'usufruit de ses biens qui à sa mort reviendront de droit à ses 6 enfants en parts égales. R. T. Ong, R. W. Rogers et M. T. Ducros sont nommés exécuteurs testamentaires.

Le défunt lègue en outre à chacune de ses 4 sœurs $400, à Mme J. A. Hinckley $200, à Mme M. V. Pierson $200 à Mme R. F. Mesler $100, à Richard Hickley $100.

Cour Criminelle.—Section A.

Se sont déclarés innocents:

Voies de faits.—Albert Wirth, Geo. Lewis, Emma P. Barnes, B. Garcia, Albert Block, Henry Tielder, Nettie Forstall, Nettie Willard, Dora Grosch.

Rose Morris et Thomas Harris, larcin, trois mois de prison chacun.

Le grand jury a reconnu qu'il y avait lieu de poursuivre Giaccomo Forrestere pour le meurtre de Rosario Scrima, le séducteur de sa fille.

Cour du recorder Davey.—L. L. Lewis, larcin, cour criminelle sous caution de $250.

Coliques.—Hier soir à 7 heures 30, un nègre qui avait mangé trop de bananes, a été pris de violentes coliques et la voiture d'ambulance appelée sur la Levée où il se trouvait, l'a transporté à l'hôpital.

Autre chute.—Un nommé Andrew Burns, charpentier, qui était tombé du haut d'un toit, à Décatur, Ala., où il travaillait, a été amené en ville hier, par le train du soir. Il est blessé intérieurement et fortement contusionné. Il habite rue Tolédano.

Mort.—Herman Poland, le vieillard de 70 ans qui avait été enseveli lundi sous les ruines du hangar écroulé, rue Delord, est mort à l'hôpital.

Informations.—Mme Josephine Van Veckhoven, âgée de 80 ans, habitant le village de Mary, paroisse Sabine, Lue, a demandé par lettre, au maire, des nouvelles de sa fille, Roseline Van Veckhoven, qui vint s'établir en ville il y a quinze ans environ et se mit au service d'une dame qu'elle soignait. Elle s'est mariée depuis à un individu employé dans la quincaillerie.

Courses et régates.—A ce soir, 5 heures, les régates du Louisiana Boat Club, et à 3 h. 1/2 les courses de vélocipèdes de la Louisiana Wheelment Association, au Parc Audubon.

La compagnie de pompiers Philadelphie No. 14.—Hier soir, un cortège brillamment illuminé et précédé d'une superbe bande de musique, s'arrêtait devant nos bureaux et nous donnait une jolie sérénade. C'était la compagnie de pompiers Philadelphia No. 14, qui recevait ceux de ses membres qui venaient de faire une excursion à Chicago et leur donnaient une fête.

Partis dès le 3 septembre, ils venaient d'en arriver, le soir du 14.

Le comité des préparatifs de cette fête se composait de MM. A. J. Werlong, président, T. J. McKay, Jno. Sullivan, W. J. Kan.

Nos remerciements à ce comité pour la jolie sérénade dont il nous a gratifiés.

Tentative de suicide.—Hier soir, à 8 heures 35 minutes, un nègre du nom de Chas. Carlon, âgé de 21 ans, ancien ouvrier d'une manufacture de cigares, a tenté de se suicider au coin des rues Claiborne et Dumaine, en se tirant un coup de revolver dans la bouche. L'arme ayant raté deux fois, il tira un troisième coup en l'air; mais celui-là étant parti, les agents sont accourus au bruit de la détonation et ont arrêté, pour avoir déchargé une arme à feu dans les limites de la ville, Carlon, qui ayant raconté l'affaire, a été accusé en outre d'avoir tenté de se suicider.

—Mardi soir, le Fire Patrol de la rue Julie a éteint, au No. 72 de la rue Jeanne, un commencement d'incendie qui s'était déclaré chez M. B. Markey et a causé $10 de dégâts.

—Mardi soir, un enfant de couleur, que sa mère, Emma Smith, tenait dans ses bras au coin des rues Villeré et Annette, a été atteint à la tête par une balle lancée du No. 412 de la rue Villeré, par un nommé L. Marks.

—Une bande de nègres qui s'amusaient, lundi matin, à jeter des briques contre le faîte des murs d'une église en construction, rue 3me, entre St-David et St-Patrick, ont été mis en fuite par un agent qui leur a tiré sept coups de revolver.

—Mardi soir, à 7 heures, dans une allée de la rue 2me, près Laurel, un nègre du nom de Gilchrist a battu et maltraité un nommé Ed. Connors qui n'avait nullement provoqué cette brutale attaque.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob Baltz et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,621—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Caroline Baltz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

6 sept—6 10 15

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,556—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

14 sept—14 18 23

Succession de Veuve Mary McKennon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,445—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

14 sept—14 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2ème jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Gabrielle Regagnon vs. Honoré Thésé, son mari—No 20,983—Division C. Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Thésé, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
(Signé:) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Sceau.) F. A. McDONNELL, Député-Greffier.

29 juil—3f en 30j

VENTES PAR LE CONSTABLE

F. J. Loche D. Negrette—subrogé—vs Mme Alphonse Logé.

PREMIÈRE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 13,024—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, MARDI, 27 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire (veuve Andrew Loge) vs Frloff Lahe, No 18496, Cour Civile de District, Division B, en vertu du jugement rendu dans la dite affaire, en sa faveur et contre le défendeur dans la dite affaire, O. Labe, maintenant en appel à la Cour d'Appels de cette paroisse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

15sept—15 18 27

Vincent & Co. vs. Crescent City Spring Bed Company, une raison sociale composée de Geo. H. McBride et Eugène Bayhi.

PREMIÈRE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 13,139—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, No 19 rue Conti, entre Decatur et Chartres, SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de machines, un lot de fil de fer, un lot (85) balles Excelsior, un lot de mousse et divers articles consistant en meubles de bureau, pupitres, coffre-fort en fer, lampes, &c., d'après un inventaire enliassé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

15 sept—15 18 24

Mme S. Lacomme vs. M. Murphy.

QUATRIÈME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 9442—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. C. O. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt coin Louisiana Avenue et la rue Magazine, le VENDREDI, 23 septembre 1887, à midi, savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.

13 sept—13 18 23

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Rente française.

Paris, 14 sept.—Le trois pour cent est coté à 82 francs 05 centimes.

Le Prince Bismarck.

Berlin, 14 sept—Le prince Bismarck est parti pour Friederichsruhe.

Les récentes tempêtes.

Halifax, N. E., 14 sept—Des avis de St-Pierre, Miq., constatent que les désastres occasionnés par les récentes tempêtes sont plus considérables qu'on ne le supposait.

La goëlette "St. Pierre, qui a chaviré dernièrement, a passé près de cette ville, s'en allant à la dérive. Tout son équipage, comprenant seize hommes, a péri.

Les bateaux-pêcheurs français rapportent une perte de cinquante hommes. Environ une centaine de bâteaux-pêcheurs ont subi de sérieuses avaries et ne pourront pêcher durant le mois de septembre.

Le meurtre du constable Whelahan.

Dublin, 14 sept—Les détails du meurtre du constable Whelahan, à Lisconverne, par les "Moonlighters," ont été reçus ici. La police avait été avertie de l'intention de ces derniers de saccager la demeure d'un fermier, du nom de Seaton, et avait pris des mesures pour les surprendre.

Le constable Whelahan, accompagné de douze autres officiers, s'était rendu à la dite demeure. Cinq hommes avaient été placés dans l'intérieur de la maison et les autres se tenaient blottis sous un hangar, situé à peu de distance.

A l'arrivée des *Moonlighters*, l'une des portes se trouvait ouverte, et trois de ceux-ci sont entrés armés de carabines. Ils se sont de suite emparés de Seaton et ont procédé sans retard à dévaliser ses poches, quand la police qui se trouvait dans une chambre voisine, est accourue.

Une rixe terrible en a été la suite.

Deux *Moonlighters* qui faisaient le guet à l'extérieur, ont essayé de fuir, mais les hommes cachés sous le hangar les ont forcés à entrer dans la maison. Pendant ce temps, un combat acharné se livrait à l'intérieur. Le constable Whelahan, qui se trouvait devant la maison, a été attaqué par ces bandits.

Des agents de police sont arrivés au secours de celui-là, mais ils ont été abattus à coups de crosse de carabine. Profitant de cet avantage momentané, les Moonlighters ont fait feu sur Whelahan, puis se sont emparés du cadavre qu'ils ont traîné à quelque distance du lieu du meurtre, où il a été retrouvé et transporté ensuite dans la maison.

Whelahan était un officier entouré de l'estime de tous.

Depuis vingt-deux ans il était au service du gouvernement. C'est lui qui avait été choisi pour accompagner le prince de Galles en Irlande. Ce dernier lui avait fait don d'un étui en or, en reconnaissance de ses bons services. Deux des meurtriers actuellement en prison sont les fils de fermiers respectables et les autres sont de simples ouvriers. Tous, au nombre de dix, ont été conduits à Galway et internés dans la prison. Une foule s'était assemblée à leur arrivée, mais aucune sympathie ne leur a été témoignée. Le bruit court que le chef de ces bandits s'est fait témoin de l'Etat.

La presse autrichienne.

Vienne, 14 sept—Toute la presse autrichienne est fort préoccupée des commentaires russes. Les journaux Tagblatt et Morgenfost font allusion à l'importance de la visite projetée de M. de Giers au prince Bismarck, et expriment l'espoir que le chancelier allemand et le comte Kalnoky feront une résistance énergique aux prétentions de la Russie.

Le Prince Ferdinand.

Sofia, 14 sept—Le prince Ferdinand a reçu aujourd'hui les agents de l'Autriche et de l'Italie.

Rejet du pourvoi des anarchistes de Chicago.

Chicago, 14 sept—Une dépêche datée d'Ottawa et adressée au News, est ainsi conçue: "Au moment où la Cour allait s'ouvrir ce matin, chacun semblait comprendre que la séance serait marquée d'un fait important. Le même sentiment existait parmi les avocats et les reporters; on ne se parlait plus qu'à voix basse. Une sorte de silence morne régnait dans l'enceinte du tribunal.

"Quand les juges entrèrent, ayant à leur tête le Chief Justice Sheldon, celui-ci paraissait plus grave que jamais, et ce fût d'une voix mal assurée qu'il donna l'ordre d'ouvrir la Cour.

"Le juge Magruder semblait agité, nerveux, et vite on comprit la cause de cette agitation, lorsque le juge-président Sheldon se tourna vers lui et lui dit, d'une voix qu'on aurait à peine entendue, si le silence n'avait pas été absolu: Juge Magruder, avez-vous quelque communication à faire?"

"Ici le visage de l'honorable Magruder, si animé tout à l'heure, pâlit visiblement et ce fut d'une voix étouffée qu'il répondit: "Oui, dans l'affaire August Spies et autres contre le peuple de l'Illinois; procès enregistré sous le numéro 59." Puis il se mit à lire la décision de la Cour dans le Procès des Anarchistes,

"En commençant cette lecture, il parut reprendre possession de lui-même. En effet la voix se maintint claire, distincte, jusqu'au moment où il arriva au passage décrétant la peine de mort et fixant la date de l'exécution. La lecture se poursuivit alors péniblement; les paroles s'éteignaient; il était évident que c'était avec une très pénible émotion qu'il s'acquittait de la mission dont l'avaient chargé ses collègues.

"Après avoir lu cette décision de la Cour, dans l'affaire la plus célèbre qu'elle eut jamais à décider, le juge Magruder quitta immédiatement son siège et se retira dans son cabinet".

Le jugement de la cour inférieure est affirmé et l'exécution fixée au 11 novembre.

C'est M. Carl Azwalnsig, éditeur du "German Herald," qui a annoncé la fatale nouvelle aux condamnés. Il a adressé aussitôt un télégramme à August Spies—Geôle du comté—lui disant qu'il n'est plus aucun espoir pour eux.

La loi du Lynch.

St Louis, 14 septembre—Une dépêche spéciale de Steelville, Mo., annonce: Depuis que P. F. Wallace a été arrêté et amené ici, sous l'accusation du meurtre de la famille Logan, on a menacé de le lyncher et le bruit avait circulé que des mesures avaient été prises pour mettre à exécution les dites menaces.

A 11 heures, hier, une bande organisée d'hommes masqués, se rendit à la prison où Wallace était incarcéré et en demanda l'entrée au shérif. Celui-ci refusa de les admettre et leur demanda même avec instance de se disperser et de laisser la loi avoir son cours. Ces appels, cependant, n'ont eu aucun bon résultat; ces hommes masqués ont persisté dans leur refus de se retirer. Puis ils se sont élancés, en poussant des cris, vers la porte de la prison qu'ils ont brisée.

Ils ont ensuite mis des sentinelles à l'entrée et quelques-uns d'entr'eux se sont dirigés vers la cellule de Wallace, que l'on a entraîné au dehors où les autres les ont accueillis aux cris de "Pendez-le! Hissez-le! Lynchez-le!"

Plus mort que vif, Wallace fut conduit sous un arbre dans la cour de la Maison de cour et une corde lui fut passée autour du cou. On lui dit alors qu'il n'avait que quelques minutes à vivre et que, s'il voulait parler, il ferait mieux de se dépêcher.

Wallace déclara énergiquement alors qu'il était innocent et que Sam Vaughan (homme de couleur) est celui qui a assassiné la famille Logan et que celui-ci lui a donné $20 pour garder le mort.

A ce moment la bande poussa des cris et jeta la corde sur une branche et peu de temps après Wallace était suspendu dans l'air.

On le tint là quelques minutes puis on le descendit, les hommes masqués croyant qu'il ferait une confession. Il fallut plusieurs minutes avant que ce malheureux put reprendre ses forces et parler. Il protesta de nouveau de son innocence avec autant de fermeté qu'auparavant. Le nombre des curieux avait augmenté, plusieurs personnes demandèrent grâce pour le malheureux.

Le Col. A. J. Zey, citoyen très respecté de l'endroit, harangua la foule et conseilla de laisser la loi avoir son cours. Enfin on céda à ses instances, le prisonnier fut ramené dans sa cellule et la foule se dispersa.

Accident de chemin de fer.

Elmina, N. Y., 14 septembre—Au moment de l'arrivée en cette ville d'un train exprès du chemin de fer Erie, le rail s'est déplacé, un char à bagage, un char Pullman ainsi que deux chars à passagers ont été précipités dans un fossé. Plusieurs passagers ont été légèrement blessés. Les dégâts sont évalués à $40,000.

Les Indiens Hostiles

Tombstone, A. T., 14 septembre—Un courrier est arrivé hier matin, de Bonne House, des montagnes Dragoon, situées à quinze mille de cette localité. Il a annoncé que les soldats des Etats-Unis ont refoulé quinze Indiens jusqu'à une sorte de forteresse naturelle, connue sous le nom de Fort Cochise.

Une compagnie opère en ce moment derrière les indiens hostiles, tandis que trois autres compagnies essaient de les couper, en avant. Quand le dit courrier est parti, on pensait qu'un combat aurait lieu avant la nuit entre les troupes des Etats-Unis et les indiens. Les probabilités étaient que les soldats pourraient exterminer ou faire prisonniers les Peaux Rouges.

Il y a un grand nombre de bûcherons dans ces montagnes. On craint que les indiens, avant d'être chassés, ne tuent quelques uns de ceux-là.

Craintes de troubles.

Chicago, 14 sept—Le capitaine Samuel, de la force de police de Hyde Park, est parti ce matin pour Cummings, avec tous les hommes disponibles qui se trouvent sous ses ordres.

Des mesures sont bien prises parce qu'on craint des troubles entre le chemin de fer "Little Rock" et les ouvriers du Iron Calumet Co.

Deux trains de frêt, chargés de clous sont stationnés à Cummings, depuis une semaine. Ils sont consignés au Rock Island R. R. Hier, cette compagnie a essayé d'expédier des wagons de frêt, mais les grévistes se sont opposés à ce mouvement, en décidant les employés du train à abandonner celui-ci. Le surintendant de la ligne a alors demandé protection au capitaine de police Hunt. Celui-ci lui a promis de la lui donner. On essaiera donc d'expédier un train aujourd'hui. On craint une grève générale.

Le journal Free Press.

Ottawa, Oct., 14 sept—Le journal Free Press dit qu'il a été informé par un officier d'une loge orangiste du district oriental de l'Ontario, qu'une grande quantité d'armes à feu a été envoyée à Ulster pour les partisans du Home Rule.

Le Mexican Central R. R.

Boston, 14 septembre—On lit dans le Transcript: Toutes les rumeurs mises en circulation au sujet du Mexican Central sont sans fondement. Il est probable que l'intérêt d'octobre sera payé; aucune cause actuelle d'inquiétude à ce sujet. Le Mexican Central, en dépit de ce qu'avancent ses ennemis, est loin d'avoir besoin de la réorganisation qu'on réclame avec tant d'instance.

Assurément ce chemin traverse en ce moment une période critique, et il faudra bien des efforts pour le mener au succès. Personne ne conteste ce fait; néanmoins, rien ne justifie les bruits répandus, relatifs à l'intervention d'un receveur et au besoin pressant d'une complète réorganisation.

On a entamé avec le gouvernement mexicain des négociations, dans le but d'améliorer les relations entre l'administration de la voie et le dit gouvernement. Rien de précis n'est encore connu; pourtant il est raisonnable de supposer, d'après ce que l'on sait des bonnes intentions et de la détermination de l'administration de Diaz, qui ne demande que l'équité et la justice.

Il est raisonnable de supposer que cette administration ne négligera rien pour se concilier la Maison centrale sur des bases solides et équitables. Cela fait, le chemin entrera dans une phase meilleure, et les faits pourront prouver aux détenteurs des sécurités que ce chemin peut devenir une affaire lucrative et que le conseil d'administration met tout en œuvre pour le placer en pareille position.

Les Chevaliers du Travail.

Cleveland, O., 14 septembre—Le Comité des status des "Chevaliers du Travail" a présenté un rapport, recommandant d'augmenter le comité général exécutif de cinq à onze membres. Les six nouveaux membres seront élus par scrutin et serviront durant l'année non expirée et qui finit en décembre. Une résolution a été adoptée, donnant à M. Powderly le pouvoir de rappeler les commissions de tous les organisateurs.

Importations.

New York, 14 septembre. Les importations de marchandises sèches dans ce port, durant la semaine dernière, s'élèvent à $1,839,405.

Naufrage.

Sault Ste-Marie, Mich., 14 septembre.—Le steamer "Fridelia" a sombré hier, près de Green Island, à la hauteur de Mississaga. Les passagers out été débarqués aux mines Bruce.

Fleuve et rivières.

Vicksburg, 6 septembre—Le fleuve a 9 pouces
Memphis, 6 septembre—Le fleuve est stationnaire.
Cairo, 6 septembre—Le fleuve a 5 pieds et est stationnaire.
Le soir—Le fleuve a 5 pieds et est stationnaire.
Louisville, 6 sept—La rivière baisse—2 pieds 10 pouces dans le canal; 8 pouces aux chutes. Temps clair et agréable.
Le soir—La rivière baisse—2 pieds 10 pouces dans le canal, 8 pouces aux chutes. Temps clair et agréable.
Evansville, 6 septembre—La rivière a 1 pied 6 pouces et baisse. Temps clair et agréable.
Cincinnati, 6 septembre—La rivière a 3 pieds 10 pouces et est stationnaire. Temps clair; thermomètre 87.

Les Passes.

Port Eads, 14 septembre, 6 p m—Vent d'est. Arrivé, à 5 a. m. steamship anglais Harold, capitaine Millet, de Truxillo.
Départs, steamships Louisiana et E Monte pour New York.

Marchés.

Paris, 14 septembre—Rentes 3 pour cent 82 fr. 05c.

Liverpool, 14 septembre, midi—Coton—Ferme, bonne demande. Ventes 12,000 balles. 2000 balles pour l'exportation et la spéculation. Middling uplands 5 1[2d, middling Orleans 5 1[2d.

Recettes 1,000 balles coton américain 900.

Liverpool, 14 septembre, midi—Ventes de coton américain 8200 balles.

Liverpool, 14 septembre, midi—Futurs fermes—livraison en septembre 5 24[64d. vendeur, septembre et octobre 5 14[64d valeur, octobre et novembre 5 10[64d valeur, novembre et décembre 5 9[64d vendeur, décembre et janvier 5 8[64d acheteur, janvier et février 5 8[64d acheteur, février et mars 5 9[64d valeur, mars et avril 5 11[64d vendeur, avril et mai 5 13[64d vendeur.

New York, 15 septembre, midi—Coton calme—en baisse de 3[16. Middling uplands 9 7[16. Ventes 500 balles.

Futurs à peine stables—septembre 9.36, 8; octobre 9.28, 9; novembre 9.34 5.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 14 SEPTEMBRE 1887.

EXPEDIES EN DOUANE

Steamship (ang) Editor, Chandler, Liverpool.
Steamship Harlan, Brown, Bluefields et Cape Gracies.

ARRIVES.

Goélette (ital) Ave Maria, Traverso, Ruatan.
Steamship (ang) Harold, Millar, Utilla, Truxillo, etc.

BATEAUX A VAPEUR.

Alvin, Keene, Bas du fleuve
Fanchon, Dean, Pointe Houmas.
City of Baton Rouge, Bixby, St-Louis.
Towboat Henry Lourey, Long, St-Louis avec 4 barges.
Goélette Two Sons, ——, Covington.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Editor—4089 balles coton 24,000 douves et cargaison en transit.

CAPE GRACIOS A DIOS ET BLUEFIELDS—par steamship Harlan—126 colis divers 20,000 merrains 40,000 pieds bois de charpente.

IMPORTATIONS.

RUATAN—par goélette Ave Maria—300 régimes figues bananes 20,000 cocos 4000 bananes 100 ananas 3 barils limons 2 barils oranges D Cefalu & son.

UTILLA, ETC.—par steamship Harold—12,000 régimes figues bananes 6000 oranges 1000 cocos J L Phipps &co.

ROCKPORT—par steamship Avansas—594 sacs coton en graine 1 balle crin H Charnock—$5460 en espèces Southern Express Co—$2170 50 en espèces Ass U S Treasurer—3 colis cuivre Woodward W Ass—divers à ordre.

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—4 sacs coton 336 barils riz 828 sacs riz brut et fret assorti.

POINTE HOUMAS—par steamer Fanchon—2000 sacs riz brut et fret assorti.

ST-LOUIS—par steamer City of Baton Rouge—36 balles coton 5 barils riz 10 barils sirop et fret assorti.

ST-LOUIS—par towboat Henry Lourey et barges—46,795 boisseaux maïs en grenier 24,200 boisseaux blé en grenier 15 barils sucre et fret assorti.

COVINGTON—par goélette Two Sons—14 balles coton.

Par les chemins de fer.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—440 balles coton 620 sacs riz brut 106 barils riz 1 wagon graines coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.—753 balles coton 2 wagons sucre et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—412 balles coton et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—908 balles coton 4 wagons graine coton 2 wagons coton en graine 11 sacs coton en graine 1437 sacs riz brut 83 barils sucre 150 barils mélasse 50 barils vin et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—106 balles coton 8 wagons graine coton 1137 sacs riz brut et fret assorti.

N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—346 balles coton 15 boucauts tabac et fret assorti.

ROYAL BAKING POWDER

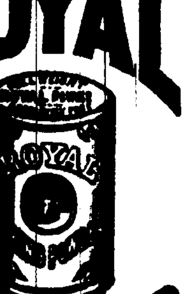

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendues seulement en caisses. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.

En gros par SMITH BROS & CO, SCHMIDT & ZIEGLER.

15oct, 86 1 an. mar jeu. sam.

Chemins de fer.

Heures d'arrivées et de départ

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.		Départ.	
No 1 Ex.	11:00 pm	No 2 Ex.	9:15 am
No 3 Lim. Ex.	9:20 am	No 4 Chi Ex.	5:00 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Cin. Ex.	7:10 am	No 4 Fast Line.	8 05 am
No 1 Fast Line.	7:30 pm	No 6 Coast Ac.	3:35 pm
No 5 Coast Ac.	9:05 am	No 2 Cin Ex.	8:10 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express	11:30 am	No 51 California Express	3:00 pm

NEW ORLEANS AND NORTHEASTERN.

No 5	6:15 am	No 2	9:00 am
No 1	5:30 pm	No 8	8:35 pm

P. AND F. EAST LA. R. R.

ABITA SPRINGS.

Le dimanche.

Arrivée	7:37 pm	Départ	8:00 am

Tous les jours excepté le dimanche.

Arrivée	8 37 am	Départ	4:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1	9:15 am	No. 2	4:45 pm
No. 3	6.00 am	No. 4	10:00 pm
No. 5	7:30 pm	No. 6	6:15 am

Excursions du Dimanche.

Arrivée	8:40 pm	Départ	8:15 am

SOUTHERN PACIFIC CO—MORGAN LINE.

No 19 Califor.	9:10 pm	No 18 Local	7:20 pm
No 17 Local	8:05 am	No 20 Californ.	7:15 am

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Jours de la semaine—8:30 a.m., 3:45 p.m	Jours de la semaine—9:00 a.m., 5:00 p
Dimanche—10:30 a.m. 6:00 pm	Dimanche—8:00am, 12:00m, 6:3

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 15 SEPTEMBRE 1887.

Bayou Lafourche—WHISPER, à 12 m
Port Eads—NEPTUNE, à 9 a m
St-Louis—HENRY LOUREY et barges, à 12 m

VENDREDI, 16 SEPTEMBRE 1887.

Bayou Sara—E. J. GAY, à 5 p m
Pointe Houmas—FANCHON, à 12 m
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 a m
Bas du fleuve—LURA, à 11 a m

Hauteur des Eaux.

Augusta	——	Nashville Tenn		
Cairo, Ill.	5.00	Nlle Orléans	2.09	
Cincinnati, O.	3.02	Omaha, Neb.	11.09	
Davenport, Ia.	3.02	Pittsburg, Pa.	5.08	
Keokuk, Iowa.	2.02	Shreveport, La.	0 08	
LaCrosse, Wis.	5.05	St. Louis, Mo.	8.08	
Leavenworth, K	11.00	St Paul, Minn.	2.03	
Louisville, Ky.	2.08	Vicksburg	0.06	
Memphis, Tenn	4.04	Yankton		

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Schemel vs James Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,804—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze lots de terre se touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville et désignés, comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'îlet numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Press. Lesquels dits lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond par des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante trois pieds dix pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent quarante trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro quatre; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le dit terrain numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la limite à côté du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze; et le dit terrain No onze formant l'angle des rues Girod et Montégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur De Armas, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Rouignac et autres, pardevant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

16août—16,23,30—6,13,17septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natches alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres), désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurant chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand par quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St-Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de cent et vingt piastres

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.

Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et pas encore réclamée sur la dette du stock à savoir: soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comprenant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Un an	[illegible]
Six mois	[illegible]
Trois mois	[illegible]
Un mois	[illegible]

EDITION QUOTIDIENNE

ABONNEMENTS

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville

BUREAUX ET ATELIERS:

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 CHARTRES 73

ASSURANCES.

Quatrième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$275,276	
Sur les risques de rivière	10,324	
Sur les risques de mer	9,360 64	
		$294,961 60
A ajouter: Primes non acquises de 1885		60,589 31
Total des primes		$355,450 91
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	$ 34,549 04	
Sauvetage	426 66	
		34,975 70
Revenu total		$390,426 61
A déduire: Pertes payées—Sur les risques d'incendie	$ 120,616 67	
Sur les risques de rivières	4,884 23	
Sur les risques maritimes	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, commissions et réfactions	77,947 66	
Réassurances	14,487 18	
Taxes et licences	3,339 06	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurance et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	30,428 9	
		$254,270 54
Surplus		$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886	$ 12,000 00	
Réservé pour risques non expirés	70,842 00	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01	
Balance	18,358 06	
		$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE 8 DU COURS MARCHE.

Argent comptant		$ 50,389 34
$100,000 bons 3 pour cent des Etats Unis, avec intérêt	$101,250 00	
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	129,000 00	
$60,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	56,500 00	
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	16,025 00	
		$302,775 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)		36,196 16
action N. O. Produce Exchange		60 00
action N. O. Sugar Exchange		75 00
actions N. O. Warehouse Co.		525 00
bon du St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de collection		37,639 89
Meubles, accessoires, coffres-fort, mappes, etc		2,000 00
		$429,600 39

PASSIF.

Capital-actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	3,356 80
Dividendes non payés	1,024 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.

M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts. ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

1jan—1m

E OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et compare les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times-Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon le procès-verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, cent quatre-vingt-dix mille piastres	190,000 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres	290,000 00
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre-vingt-dix mille piastres	290,000 00
Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.	
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37 cts.	273,579 37
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres	290,000 0
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 21 décembre 1886, cinq cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37 cts.	563,579 37
Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf piastres, 62 cents	94,949 62
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts	468,629 75
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts	10,606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis avoir:

A James Buckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres	750 00
En paiement de fournitures de bureau livrées aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 13 cts	2,555 13
Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement quatre vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts	94,158 89
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts	97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnée du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.

{L S}

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No. 21,882—Frank A. Lynch vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire

Nouvelle-Orléans, 19 août 1887.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

24 août—3f en 30 sept

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Navire John Harvey, Stewart...expédié 12 août
Navire Corsica, Parrington...parti 3 sept
Steamship El Dorado, Byrne...parti 10 sept
Steamship Knickerbocker, Kemble...parti 10 sept
Steamship Chalmette, Adams...parti 12 sept
Navire Lydia Skolfield, Dunning...parti 9 sept

LIVERPOOL.

Navire Nettie Murphy, Coman...parti 17 août
Steamship Californian, Pickthall...parti 20 août
Steamship City of Manchester, Brophy...
......parti 25 août
Steamship Lavenor, Brown...parti 1er sept
Barque John Watt, Sweetser...partie 29 août

LIMERICK.

Barque Clyde, Johnson...partie 27 août

LONDRES.

Steamship Capulet, Ellis...parti 22 août
Steamship Rydal Water...en charg. 2 sept
Steamship City of Lincoln, Frye...en chg. 3 sept

BARROW ANG.

Steamship Naworth Castle, —...parti 30 août
Steamship City of Manchester, Brophy...pa 3 sept

SWANSEA.

Steamship Capulet, Ellis...parti 29 août

MIDDLESBOROUGH.

Steamship Panama, —...parti 24 août
Steamship Bengal, —...parti 2 sept
Steamship Corona, —...parti 4 sept

HULL ANG.

Steamship Kingdom, —...parti 24 août
Steamship Kimberley, —...parti 9 sept

ANVERS

Steamship President Garfield, —...parti 7 sept

CAPE TOWN.

Steamship City of Liverpool, —...parti 10 août

RIO DE JANEIRO.

Steamship Lassell, —...parti 22 août
Navire Bona Fides, Henrichsen...parti 31 juil
Navire Lizzie Burrill, Johnson...parti 18 août

HAMBOURG.

Navire Hedwig, Missen...parti 25 août
Navire Stephan, Mersenich...parti 30 août

MALAGA.

Barque Marenga, Duree...parti 6 août

BARCELONE.

Barque Alejandro Bech, Argudagne...par 1 juil

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	
American	Liverpool	1er dist. 21
Astronomer	Liverpool	2e dist. 10
Alava	Liverpool	1er dist. 27
Architect	Liverpool	Gouldsboro
Ardancorrach	Reval	de dist.
City of Dallas	Belize	Alger
Chilian		Gretna
Clinton	Havane	Alger
El Monte	New York	Alger
El Paso	New York	Alger
Editor	Liverpool	Pte Tier
Effective	Havre	4e dist. 43
Guss'e	Porte Limon	Alger
Hutchinson	Havane	Alger
Harlan	Bluefields	Alger
Hungarian	Liverpool	de rue
Inflexible	......	Gouldsboro
Istrepia	Gênes	4e dist. 44
Louisiana	New York	2e dist. 8
Marseille	Havre	4e dist. 40
S Oteri	Ruatan	1er dist. 15
Viola	Gênes	3e rue
Whitney	......	Alger
Wydale	Brême	de rue

NAVIRES.

De Marthe	Laid up	3e dist. 27

BARQUES.

Carmelita	......	3e dist. 36
H L Routh	......	1er dist. 31
Josefa Formosa	Barcelone	3e rue
Marie Louise	Brême	4e dist. 42
Port Royal	......	1er dist. 36

BRICKS.

Alfredo	......	3e dist. 15

GOELETTES.

R B Locke	......	Pte Tier

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1885		$130,704 00
		$538,962 64
A déduire—Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfactions	58,709 81	
		$254,383 14
		$874,579 50
A ajouter: Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	
		58,082 13
Revenu net		$332,662 63
A déduire, pertes payées—Incendie $189,650 01, Rivières 12,134 96, Mer 691 90		
Total	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, impressions fournitures de bureau et annonces	63,290 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,009 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant des pertes non réglées et non payées		28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$23,904 15
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant	152,996 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,721 65
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,861 45
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	22,600 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et de Cotton Exchange, valeur du marché	257,019 00
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00
Comptes en cours de collection et balances	
Caisse par agents	63,995 02
Intérêts accrus sur actions et prêts	9,415 45
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00
Meubles de bureau	3,000 00
	$804,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 22
Dividendes non payés	2,152 00
Pertes non payées	28,687 71
Profits et pertes	36,864 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.

(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Fay,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Redd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F. Eshleman,	W. H. Bofinger,
C. J. Leeds,	Jos. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
Brittin,	Rich'd Milliken.

Premier Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DITE—

LOUISIANA INSURANCE CO. OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues:

Primes sur les incendies	$125,127 57	
Primes sur rivière	1,338 88	
Primes sur mer	790 65	$127,256 90
A déduire: Réassurances	1,966 01	
Réfactions et commissions	25,904 89	27,870 90
		$99,376 91
A déduire: Pertes payées sur les incendies	53,396 78	
Pertes payées sur les rivières	729 17	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	21,235 12	
Réclamations passées au compte des profits et pertes	466 96	75,816 12
		$ 23,460 78
A ajouter: Intérêt		4,120 4
		$ 27,581 29
A déduire: Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois		21,802 79
		$ 5,778 45
Réserve: Primes non acquises		$ 5,778 45

ACTIF.

Billets à recevoir, comprenant billets garantis par nantissements, billets à primes et billets-actions, ces derniers étant pour 40 0/0 du capital souscrit garantis dans la clause de forfaiture par 60 0/0 payés	$151,566 24
Effets mobiliers: Coffre-fort, etc	1,877 18
Comptant: En caisse, dans les banques et dans les mains d'agents	24,860 08

PASSIF.

Capital	$161,860 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes	21,235 12
Pour les risques non expirés	5,778 45
	$188,363 60—$188,363 60